

	DE	MANDE DE DÉROGATION
POUR		LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
		LA DESTRUCTION *
	X	LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
E SPÉCI	MENS	D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées								
A. VOTRE IDENTITÉ								
	orales) : .SCI I	E8 ident Alexandre Schraen						
Adresse : N°	185 i Wam	rue du chéneau - ferme des 3 tilleuls. mbrechies						
Nature des activités : Promotion immobilière								
Qualification : Société civile immobilière								
B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCI	ERNÉS PAR I	L'OPÉRATION						
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)						
Pipistrellus pipistrellus/ Pipistrellus pygn Pipistrellus kuhlii / Eptesicus serotinus Myotis sp (cf mystacinus) / Nyctalus leis	s / lerii	Destruction de l'habitat de chasse hors période de reproduction.						
Accenteur mouchet: 1 couple possible Chardonneret élégant: 1 couple possible Fauvette à tête noire: 1 couple possible Grimpereau des jardins: 1 couple possible Mésange à longue queue: 1 couple possible Mésange charbonnière: 1 couple possible Pinson des arbres: 1 couple possible Pouillot véloce: 1 couple possible Troglodyte mignon: 2 couples possible Pic épeiche: 1 couple possible Rougegorge familier: 2 couples possible Serin cini: 1 couple possible	le le ole ble ole	Destruction de l'habitat hors période de reproduction et alimentation. Dérangement (fréquentation).						
Verdier d'Europe: 1 couple possible Hérisson d'Europe (à titre de précau	tion)	Destruction de l'habitat hors période de reproduction. Dérangement (fréquentation). Destruction accidentelle						
(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers		Defangement (frequentation). Destruction accidentette						
C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉ	RATION *							
Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats		Prévention de dommages aux cultures Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux						
Inventaire de population		Prévention de dommages à la propriété □						
Etude écoéthologique Etude génétique ou biométrique		Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique						
Etude scientifique autre		Motif d'intérêt public majeur						
Prévention de dommages à l'élevage Prévention de dommages aux pêcheri	ies 🗆	Détention en petites quantités						
Préciser l'action générale dans laquelle s'ins	scrit l'opération	on, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou						
Dans le cadre du projet d'aménagement (construction de logement parkings, voies, liaisons douces). il n'est pas prévu de procéder à du dérangement volontaire ou de la destruction d'individus, néanmoins le dérangement sera occasionné par les activités. Les interventions les plus impactantes (destruction d'habitats par débroussaillage), interviendront hors période de nidification pour limiter les effets.								
D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction	n de l'opération c							
Capture définitive		es animaux capturés :						
Capture temporaire □ avec relâcl	ner sur place							

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :						
C						
Capture manuelle Capture au filet Capture avec épuisette Pièges Préciser :						
Captare aree epaisette						
Autres moyens de capture Préciser: Utilisation de sources lumineuses Préciser:						
Utilisation d'émissions sonores						
Modalites de marquage des animaux (description et justification)						
Suite sur papier libre						
D2. DESTRUCTION *						
Destruction des nids Préciser :						
Destruction des œufs Préciser:						
Destruction des animaux						
Par pièges létaux Préciser :						
Par capture et euthanasie Préciser :						
Par armes de chasse Préciser:						
Autres moyens de destruction Préciser :						
·						
Suite sur papier libre						
D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *						
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser:						
Utilisation d'animaux domestiques Préciser:						
Utilisation de sources lumineuses						
Utilisation d'émissions sonores						
Utilisation de moyens pyrotechniques						
Utilisation d'armes de tir						
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle						
Il n'est pas prévu de mettre en œuvre de dérangement volontaire, toutefois, la circulation des engins en phase travaux est de nature à perturber les oiseaux. Notons que les destructions d'habitats se font hors période de nidification.						
flacule a perturber les diseaux. Notons que les destructions à flabitats se font nois periode de finanteation.						
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *						
Formation initiale en biologie animale						
Formation continue en biologie animale						
된 규모님 이 나는 이 사람들이 그렇게 되었다면 이 사람들이 되었다. 그는 이 사람들이 사람들이 사람들이 되었다면 하는데 보고 있다면 사람들이 되었다. 그는 이 사람들이 사람들이 사람들이 사람들이 사람들이 사람들이 사람들이 사람						
Formation continue en biologie animale						
Formation continue en biologie animale						
Formation continue en biologie animale Autre formation Préciser: Préciser: Préciser: Préciser: Préciser : Préciser : Déboisement hors période de reproduction, à partir de septembre 2023 (entre						
Formation continue en biologie animale						
Formation continue en biologie animale						
Formation continue en biologie animale						
Formation continue en biologie animale						
Formation continue en biologie animale Préciser :						
Formation continue en biologie animale						
Formation continue en biologie animale						
Formation continue en biologie animale Préciser :						
Formation continue en biologie animale						
Formation continue en biologie animale						
Formation continue en biologie animale						
Formation continue en biologie animale						
Formation continue en biologie animale						
Formation continue en biologie animale						
Formation continue en biologie animale						
Formation continue en biologie animale						
Formation continue en biologie animale						
Formation continue en biologie animale						
Formation continue en biologie animale						
Formation continue en biologie animale						
Formation continue en biologie animale Préciser : Préciser : Préciser : Préciser : Préciser : Préciser : Préciser la période : Déboisement. hors. période de reproduction, à partir de septembre 2023 (entre ou la date : septembre et mars) Préciser la période : Déboisement. hors. période de reproduction, à partir de septembre 2023 (entre ou la date : septembre et mars) Préciser la période : Déboisement. hors. période de reproduction, à partir de septembre 2023 (entre ou la date : septembre et mars) Préciser la période : Département se pes de Calais Preciser la période : Pas de Calais Preciser la période : Pas de Calais Preciser la période : Préciser la période de l'espèce Préciser la periode de l'espèce la population de l'espèce eoncernée : Les destructions d'habitats (plus forte sensibilité des espèces concernées) se font hors période de nidification. Le projet intègre des mesures de conservation ou de création de nouveaux habitats favorables aux espèces concernées. COMMENT SERA ETABLITE COMPTE RENDU DE POPERATION Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Comptes rendus annuels sur 5 ans avec évaluation des effectifs présents (oiseaux) par le biais d'IPA Preciser la précise des mesures de conservation des effectifs présents (oiseaux) par le biais d'IPA Preciser la préciser la préc						
Formation continue en biologie animale Préciser : Préciser : Préciser : Préciser : Préciser : Préciser Pas. de Calais. Pas. de Calais. Cantons Pas. de Calais. Cantons Cucq. Préciser						
Formation continue en biologie animale Préciser :						
Formation continue en biologie animale Préciser : Préciser : Préciser : Préciser : Préciser : Préciser Pas. de Calais. Pas. de Calais. Cantons Pas. de Calais. Cantons Cucq. Préciser						

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ								
Nom et Prénom :								
ou Dénomination (pour les personnes mo	iorales):SCI.E8							
Nom et Prénom du mandataire (le cas	s échéant) : Président Mr. Alexandre Schraen							
Adresse: N°Rue.	185 rue du chéneau - ferme des 3 tilleuls							
Code postal								
Nature des activités :Promotion-immobilière								
	Société civile immobilière							
Quantication:								
	UCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS							
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)							
Nom scientifique								
Nom commun Pipistrellus pipistrellus/ Pipistrellus pygmaeus	Destruction de l'habitat de chasse hors période de reproduction.							
Pipistrellus kuhlii / Eptesicus serotinus /	bestruction de l'habitat de chasse nois periode de reproduction.							
Myotis sp (cf mystacinus) / Nyctalus leislerii								
Accenteur mouchet: 1 couple possible								
Chardonneret élégant: 1 couple possible								
Fauvette à tête noire : 1 couple possible Grimpereau des jardins: 1 couple possible								
Mésange à longue queue: 1 couple possible	Destruction de l'habitat hors période de reproduction. Dérangement							
Mésange charbonnière : 1 couple possible	(fréquentation).							
Mésange bleue : 1 couple possible	(- 1 /							
Pinson des arbres : 1 couple possible Pouillot véloce : 1 couple possible								
Troglodyte mignon: 2 couples possibles								
Pic épeiche: 1 couple possible								
Rougegorge familier: 2 couples possibles Serin cini : 1 couple possible								
Verdier d'Europe: 1 couple possible								
Hérisson d'Europe (à titre de précaution)	Destruction de l'habitat hors période de reproduction. Dérangement (fréquentation).							
	es de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte							
C OUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DE	ESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *							
Protection de la faune ou de la flore	□ Prévention de dommages aux forêts □							
Sauvetage de spécimens	□ Prévention de dommages aux eaux □							
Conservation des habitats	☐ Prévention de dommages à la propriété ☐							
Etude écologique	☐ Protection de la santé publique ☐							
Etude scientifique autre	☐ Protection de la sécurité publique ☐							
Prévention de dommages à l'élevage	Motif d'intérêt public majeur							
Prévention de dommages aux pêcheri								
Prévention de dommages aux cultures								
	scrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou							
	construction de logement parkings, voies, liaisons douces). il n'est pas							
prévu de procéder à du dérangement volontaire ou de la destruction d'individus, néanmoins le dérangement sera								
occasionné par les activités. Les interventions les plus impactantes (destruction d'habitats par débroussaillage),								
interviendront hors période de nidification pour limiter les effets.								
Suite sur papier libre								

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉ DÉGRADATION *	S DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE
	prairiaux, bandes boisées et friches
Altération Préciser :	
Dégradation	
Suite sur papier libre	••••••
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCA	DPANT I ES OPÉPATIONS *
Formation initiale en biologie animale Préciser : End	adrement des travaux par un ingénieur écologue
Formation continue en biologie animale Préciser :	
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION	I, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION
Préciser la période : Déboisement hors période de reprodu	ction, à partir de septembre 2023 (entre septembre
ou la date : et mars)	
G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATI	ON OU DE DÉGRADATION
Régions administratives : Hauts de France Départements : Pas de Calais	
Cantons: Canton de Montreuil	
Communes: Cucg	
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'AL	TÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES
SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE CONSERVATION FAVORABLE *	LESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE
Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	
Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace	
Renforcement des populations de l'espèce	
Autres mesures	□ Préciser :
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures pri	ses nour éviter tout impact défavorable sur la nopulation
de l'espèce concernée : Destruction d'habitat hors période de r	
Maintien d'un maximum d'habitats favo	orables au regard du projet (haies en
particulier) Création d'habitat de compensation	
Creation d'napitat de compensation	
Suite sur papier libre	
	TION
I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRA Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):	
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser	
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Comptes rendus annuels sur 5 ans ayec évaluation des eff	
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser	
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser	
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Comptes rendus annuels sur 5 ans avec évaluation des eff * cocher les cases correspondantes La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux Fait à	ectifs présents (oiseaux) par le biais d'IPA
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :	